

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

VENDREDI 4 JANVIER 1918

Devant l'ancienne Maison du Peuple, rue de Bavière, s'ouvre – ou plutôt ne s'ouvre guère – une petite porte que personne au passage ne remarque, si bien est-elle perdue au milieu des boutiques qui l'entourent. Elle donne accès à un étroit couloir conduisant par des détours au Couvent des Soeurs de Saint-Vincent de Paul, rue des Alexiens. Par cette petite porte, devant laquelle joue constamment une innombrable marmaille de ce populaire quartier, sont, depuis le début de la guerre, arrivées chez Soeur Zélie, des milliers de lettres de soldats belges et français pour leurs familles de Belgique et du nord de la France. Et de là aussi, par les soins de cette religieuse, sont parties pour le front, des milliers de réponses. Cette organisation clandestine, dont Soeur Zélie était l'âme, a fonctionné avec intensité pendant plus de trois ans. Les paquets de lettres passaient la frontière, tantôt dans la région de Knocke, tantôt au Sas-de-Gand, tantôt au nord du Limbourg. Cette besogne-là était faite par des hommes au service du gouvernement belge, lesquels confiaient les colis, contenant parfois trois

mille lettres, à des religieuses qui, alors, les triaient et, sous leurs manteaux, apportaient à Soeur Zélie toutes les missives destinées au centre du pays, au Hainaut et au nord de la France, notamment à la région difficilement accessible de Lille et Roubaix.

Tout en ayant l'air de ne s'occuper que d'instruire les enfants du peuple du quartier de la rue des Alexiens et de leur donner la soupe, Soeur Zélie accomplissait quotidiennement la seconde partie, et non la moins compliquée, de la tâche patriotique dont je viens de dire les grandes lignes. D'autres intermédiaires, agissant d'après un plan dont elle avait mûri les détails, réussissaient à se faufiler jusqu'aux localités voisines de la ligne de feu, et, partout, déposaient en mystère dans les familles le message du père ou du fils sous les drapeaux.

Comment, au retour, Soeur Zélie s'y prenait-elle pour expédier au front des Alliés les réponses qui, par les mêmes voies clandestines, convergeaient vers son cloître comme vers un bureau central ? Ses moyens changeaient avec les saisons et les circonstances. Entre autres, elle avait pour complices des bateliers à qui elle remettait des paquets de lettres hermétiquement liés dans des vessies de porc qu'on trouvait moyen d'attacher en dessous des péniches du canal et qui étaient ainsi traînées invisiblement dans l'eau jusqu'au delà de la frontière.

Il serait aussi bien difficile de dire combien de jeunes gens ont, grâce à cette religieuse, trouvé les bonnes issues et connu l'heure favorable pour rejoindre, malgré le fil mortel (**Note**), l'armée nationale.

Une indiscretion a-t-elle finalement été commise ? Un de ces derniers matins pendant qu'elle donnait la soupe aux mioches de la classe, Sœur Zélie a été arrêtée par des policiers, puis expédiée à Hasselt et mise au secret.

Que de choses piquantes, pleines d'imprévu et ignorées de ceux-là même pour qui elle fut un intermédiaire précieux en des circonstances importantes, on pourrait narrer à son sujet ! Un jour que le Conseil général du parti socialiste venait de se réunir pour délibérer sur l'opportunité d'envoyer des délégués à Stockholm et s'était prononcé pour la négative, une personnalité socialiste me dit :

- *J'ai ici un exposé de la discussion et de l'état des esprits dans le monde socialiste de la Belgique occupée. Il serait très utile que ce mémoire fût connu au plus tôt de notre citoyen-député Terwagne, qui rédige en Hollande un journal du parti. Ne connaîtriez-vous pas un moyen sûr de lui faire parvenir cette note ?*
- *Oui – répondis-je –, donnez-moi le papier.*

Je confiai ce pli à Soeur Zélie en lui expliquant de quoi il s'agissait.

- *C'est un pli belge destiné à un Belge, n'est-ce*

pas ? – me dit-elle –. Cela me suffit. Je me charge de le transmettre à son adresse.

Nul, bien sûr, aux temps agités où le socialisme naissant lissait ses ailes dans son nid trop étroit de la rue de Bavière, n'a pensé qu'une heure sonnerait où le procès-verbal d'une séance plénière de son Conseil général s'en irait vers ses députés en exil par la petite porte du couvent d'en face et par les soins d'une religieuse de Saint-Vincent de Paul (1).

(1) Inculpée d'avoir favorisé le passage de jeunes gens en Hollande, Soeur Zélie n'a pas comparu dans le procès où des policiers allemands croyaient avoir découvert sa complicité. Il s'agissait d'un procès dans lequel étaient impliquées un grand nombre de personnes, notamment le fils du docteur Smets, de Neerpelt, qui fut, malgré son jeune âge, condamné à la peine de mort. Soeur Zélie fut condamnée « *par mesure administrative* » à six mois de prison et 1.350 marks d'amende. Plus tard, elle fut arrêtée à nouveau, mais l'armistice intervint pour la sauver : cette fois, son cas était considéré comme particulièrement grave.

Notes de Bernard GOORDEN.

Voyez notamment ***Le fil de la mort*** (les drames à la frontière belgo-néerlandaise en 14-18) :

www.manhay1418.be

http://www.eglise-romane-tohogne.be/secu/index.php?./environs/fil_de_la_mort.pdf

Concernant le transfert de lettres, lisez notamment

de Roberto J. **Payró**, « *Monsieur Dagimont. Correo del soldadito belga (1-6)* », in **La Nación** ; 14-19/07/1915 :

<http://idesetautres.be/upload/191411-12%20PAYRO%20MONSIEUR%20DAGIMONT%20CORREO%20SOLDADITO%20BELGA.pdf>

version française :

<http://idesetautres.be/upload/191411-12%20PAYRO%20MONSIEUR%20DAGIMONT%20CORREO%20SOLDADITO%20BELGA%20FR.pdf>